

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 30 juin 2023

La préfète de la Mayenne salue l'action des forces de l'ordre dans la nuit du 29 au 30 juin face aux violences urbaines

Au cours de la nuit du 29 au 30 juin, des violences urbaines sont à nouveau survenues à Laval. Les faits ont toutefois été limités au seul quartier Saint-Nicolas où les forces de sécurité et les services de secours ont subi des attaques violentes, comme cela avait été le cas au cours de la nuit précédente. Ces actes d'hostilité sont dus à des individus cagoulés, armés pour certains de battes de baseball et de mortiers utilisés contre les forces de l'ordre.

L'action vigoureuse des policiers et des gendarmes a permis de repousser les assaillants leur faisant face, notamment par l'emploi de gaz lacrymogènes, et de rétablir l'ordre dans ce quartier. Elle a également contribué à sécuriser l'intervention des sapeurs-pompiers qui ont pu maîtriser les incendies allumés sur la voie publique.

Les dégâts provoqués par ces actes de violence, qui ont débuté à 0 h 45, sont moins importants que ceux constatés à l'issue de la nuit précédente. Ils se limitent à des feux de poubelles et de containers et à la destruction d'un véhicule ainsi que d'un abribus.

La préfète de la Mayenne tient à souligner qu'aucun équipement public n'a été incendié pendant la nuit écoulée même si la piscine Saint-Nicolas a été l'objet d'une tentative en ce sens. Elle note par ailleurs que les scènes de pillage de magasins ne se sont pas reproduites. Deux bureaux de tabac ont fait l'objet de vols par effraction. Pour l'un des commerces, les services de police ont interpellé un individu qui tentait de s'enfuir.

La préfète de la Mayenne tient à nouveau à remercier les policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers pour l'efficacité de leur action et pour le professionnalisme dont ils font preuve, aucun blessé n'étant à déplorer dans leurs rangs malgré les attaques qu'ils ont essuyées. Elle réaffirme son attachement à maintenir l'ordre républicain et à le préserver malgré des actes de violence délibérés qu'elle condamne une nouvelle fois avec la plus grande fermeté.

La préfète de la Mayenne continuera d'agir pour assurer aux habitants la tranquillité publique, et appelle chacun au calme et à la responsabilité.

Cabinet de la préfète

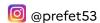
Tél.: 02 43 01 50 54

Mél.: pref-communication@mayenne.gouv.fr Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran 53000 LAVAL CEDEX







1/1